

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
39 21

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 MAI 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance - Participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance (SMAVD) a pour mission de réaliser des études et des travaux pour la protection des personnes et des biens contre les inondations et pour la restauration, l'aménagement et la mise en valeur de la Durance. Dans ce cadre, il procède également à l'acquisition de terrains en bordure de Durance.

Le Syndicat assure en priorité la mise en œuvre des actions inscrites au Contrat de rivière du Val de Durance et au programme d'actions pour la prévention des inondations (PAPI).

En matière de prévention des inondations, le Syndicat poursuivra en 2020 son programme de confortement d'ouvrages de protection contre les crues, avec notamment les opérations suivantes :

- travaux de réparation des seuils et digues ;
- études et de travaux pour la mise en œuvre du programme d'actions du PAPI ;
- études pour la franchissabilité des seuils 67 et 68 entre Châteaurenard et Avignon ;
- restructuration et confortement de la digue des Carriers à Mallemort.

En sa qualité de concessionnaire du domaine public fluvial de la basse Durance, le Syndicat poursuivra ses interventions en matière de surveillance, d'entretien des ouvrages et de gestion du domaine concédé. Il poursuivra également son action pour la résorption des pollutions et des usages illicites dans le domaine public fluvial, en partenariat avec les communes concernées.

Comme lors des exercices précédents, le SMAVD pourra réaliser des travaux d'urgence pour faire face à des événements exceptionnels.

Par ailleurs, dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie, le Syndicat, après avoir aménagé en 2019 un itinéraire en mode doux (véloroute) en bordure de Durance, de Mallemort à La Roque-d'Anthéron, prévoit de prolonger cet itinéraire sur la partie amont de cette commune sur 10 km supplémentaires.

Enfin, dans le domaine des moyens patrimoniaux qui sont à sa disposition pour réaliser ses missions, le Syndicat poursuivra les travaux de réfection et d'extension du bâtiment administratif.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la participation du Département des Bouches-du-Rhône au fonctionnement du SMAVD pour l'année 2020.

Le budget prévisionnel du Syndicat pour l'année 2020 s'élève à 23 161 540 €, soit 16 357 823 € pour l'investissement et 6 803 717 € pour le fonctionnement.

L'enveloppe globale des contributions financières des membres s'élève cette année à 1 257 236 € (contre 1 503 339 € en 2019). Cette diminution de 246 103 € (- 16%) s'explique par la décision prise par la Région Sud-PACA, dans le cadre de la révision statutaire effective depuis le 1er janvier 2020, de se retirer du SMAVD pour ce qui concerne le financement de la partie du budget de fonctionnement consacrée à l'exercice des actions à réaliser au titre de la compétence GEMAPI.

Les recettes du SMAVD sont constituées essentiellement :

- des redevances des carriers ;
- des redevances d'occupation temporaire du domaine public fluvial ;
- des participations des membres, lesquelles, par application des statuts, se répartissent selon les pourcentages suivants :

	Départements 630 970 €(50%)	Région 250 000 €(20%)	Les 13 EPCI à fiscalité propre 376 266 €(30%)
Bouches-du-Rhône	51		
Vaucluse	35		
Alpes de Haute Provence	10		
Hautes Alpes	4		

Le montant total des participations des membres au fonctionnement du SMAVD pour l'année 2020 s'élève à 1 257 236 €. Il se répartit entre les deux cartes de compétences statutaires exercées par le Syndicat (compétences GEMAPI et compétences hors GEMAPI) selon détail suivant :

	Montant global des participations des membres (€)	Carte générale (actions ne relevant pas de la GEMAPI)	Carte GEMAPI (actions relevant de la compétence GEMAPI)
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	6 829,88	1 365,98	5 463,91
CA Gap Tallard Durance	12 247,79	2 449,56	9 798,23
CC Sisteronais Buech	18 827,45	3 765,49	15 061,96
CA Provence Alpes Agglomération	15 647,66	3 129,53	12 518,13
CC Jabron Lure Vançon Durance	3 433,69	686,74	2 746,96
CA Durance Luberon Verdon	43 954,88	8 790,98	35 163,91
CC Ubaye Serre Ponçon	792,49	158,50	633,99
CC Pays de Forcalquier et Lure	933,49	186,70	746,79
CC Territoriale Sud Luberon	17 331,22	3 466,24	13 864,97
CA Luberon Monts de Vaucluse	44 089,93	8 817,99	35 271,95
CA Grand Avignon	84 196,01	16 839,20	67 356,81
Métropole Aix Marseille Provence	81 684,11	16 336,82	65 347,29
CA Terre de Provence	46 297,38	9 259,48	37 037,91
CD13	320 950,00	224 665,00	96 285,00
CD84	219 823,00	153 876,10	65 946,90
CD04	63 139,00	44 197,30	18 941,70
CD05	27 058,00	27 058,00	0,00
CR SUD PACA	250 000,00	250 000,00	0,00
TOTAL	1 257 236,00	775 049,60	482 186,40

Il est précisé que la cotisation du Département des Bouches-du-Rhône pour 2020, soit 320 950 € est identique à celle de 2019.

Telles sont les raisons qui nos incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL